

Le taux de référence demeure inchangé à 2%

HYPOTHÈQUE. Le niveau plancher historique atteint en septembre dernier devrait se maintenir plusieurs mois selon l'OFS. La majorité des loyers ne changera pas.

La majorité des loyers ne devrait pas changer en Suisse. Le taux hypothécaire de référence demeure inchangé à 2%, la marque plancher historique atteinte en septembre dernier. Il devrait se maintenir à ce niveau pendant plusieurs mois, selon l'Office fédéral du logement (OFL).

La situation est différente concernant les contrats de bail individuels qui ne sont pas fondés sur le taux actuel de 2%. Ils peuvent eux prétendre à une baisse de loyer, de l'ordre de 2,91%, écrit lundi l'Association des propriétaires (HEV). Mais il n'y a pas d'automatisme, prévient-elle. Chaque cas doit être examiné individuellement.

D'autres modifications de coût, comme une augmentation des frais d'entretien ou le report du renchérissement à raison de 40%, peuvent compenser la baisse du taux, prévient la HEV. Ces deux facteurs ont d'ailleurs entraîné une progression annuelle de 0,5 à 1% dans de nombreuses régions.

Les investissements qui revalorisent le logement sont également susceptibles d'empêcher une baisse. Ils se montent à environ six milliards de francs par an, indique la HEV. S'y ajoutent les frais d'entretien, de l'ordre de quelque dix milliards.

L'Association suisse des locataires (ASLOCA) encourage les locataires à demander rapidement une baisse de loyer. Cela vaut la peine, sauf pour les baux datant de très longues années, souligne-t-elle.

«Des représentants de propriétaires eux-mêmes admettent un large potentiel de réduction.» Mais, «expérience faite, seul un cinquième des locataires obtiennent un loyer inférieur quand le taux baisse.» Les bailleurs devraient pourtant accorder une baisse de loyer de près de 3% quand le taux fléchit d'un quart de point, précise l'association. Le taux de référence ayant passé de 3 à 2% depuis décembre

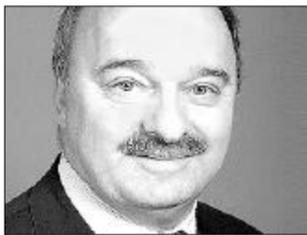
2010, soit quatre quarts de point, cela représente une diminution de quelque 12%. Sur les trois dernières années, un loyer mensuel de 1300 francs correspond une réduction de presque 140 francs par mois et proche de 1700 francs par an, détaille l'ASLOCA.

Les travaux d'assainissement visant à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments ne devraient pas pousser les loyers vers le haut. «Les propriétaires reçoivent des subventions pour les rénovations à but écologique», déclare à l'ats Carlo Sommaruga, vice-président de l'ASLOCA. – (ats)

La solution du moins d'Etat

SANTÉ. Un comparatif international met en évidence les grands risques d'une étatisation croissante.

PIERRE BESSARD*



ALEX KUPRECHT. La menace de rationnements et de délais d'attente.

Le défi de financement du système de santé suisse souffre, comme tous les systèmes mixtes, d'un conflit de diagnostic: faut-il davantage libéraliser ou étatiser? Ce qui apparaît comme une opposition de nature idéologique se résout en fait largement par l'analyse et l'expérience: la meilleure réforme pour la santé publique suisse consiste à diminuer drastiquement le rôle de l'Etat. C'est le résultat d'une étude comparative réalisée par le bureau Polynomics et présentée hier à Berne par le Forum Santé pour tous.

Les pays dotés d'un système concurrentiel sont en général mieux placés pour coordonner efficacement les patients, le financement et les prestataires pour atteindre les objectifs que sont l'accès aux soins, l'économicité et les redistributions au nom de la «solidarité» voulue par la politique (qui serait le fait d'une mutualisation actuarielle dans un système d'assurance privée). Bien que les objectifs soient pondérés différemment selon les pays, tous les systèmes se basent sur une combinaison entre subventionnement étatique, assurance sociale et assurance privée. Il n'existe aucun système «pur», observe Karo-

lin Leukert, économiste de la santé chez Polynomics et auteur de l'étude. En comparant les résultats obtenus et les degrés de satisfaction en Grande-Bretagne, en Italie, en Autriche, en Norvège, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, il apparaît toutefois clairement que les systèmes socialisés sans concurrence ne présentent aucun intérêt pour la Suisse, du fait des restrictions aux soins ou de l'endettement d'un système sans arbitrage par le marché. En revanche, la liberté de contracter entre assureurs et prestataires, comme aux Pays-Bas, pourrait contribuer à corriger la suroffre à l'origine de l'évolution problématique des coûts.

Dans l'ensemble, aucun besoin de réforme fondamentale n'apparaît nécessaire en Suisse: la satisfaction de la population se situe à un niveau très élevé en comparaison

internationale. Un sondage réalisé par la fondation américaine Commonwealth Fund dans onze pays, tout comme le moniteur de la santé gfs en Suisse montrent que plus de trois quarts des citoyens ont une impression positive du système suisse. L'absence de rationnement ou de liste d'attente pour les soins est notamment appréciée. Or c'est principalement la résultante d'un degré relativement élevé de liberté. Si aucun système n'émerge comme le meilleur pour l'ensemble de la population en se limitant aux modèles largement collectivisés d'Europe (qui permettent difficilement une comparaison des effets incitatifs d'une plus grande responsabilité financière individuelle), il est important que le secteur de la santé reste flexible et adaptable à de nouvelles conditions et aux préférences évolutives de la population: c'est un impératif dicté également par les progrès technologiques. «Pour cela, le système concurrentiel présente les meilleures bases», note Karolyn Leukert. C'est également le seul qui permet une liberté de choix sans rationnement. Avec un degré de satisfaction élevé de la population, le système de santé suisse repose sur un fondement solide. Les ajustements destinés à

garder les coûts sous contrôle devraient de ce fait s'inspirer de façon différenciée des modèles étrangers aussi bien comme de mauvais que comme de bons exemples. «Seule la réduction de la pression réglementaire permettra au système de santé suisse de garder les meilleures notes», relève le coprésident du Forum, le conseiller aux Etats démocrate du centre Alex Kuprecht. A défaut, il faudrait s'attendre à un mécontentement croissant des patients et des clients et finalement à des pertes significatives au niveau de la qualité. «Les rationnements, les délais d'attente et le surendettement observés dans les pays dotés d'un système étatique doivent servir d'avertissement.» Ce constat est surtout destiné à contrer l'énigme projet socialiste de caisse unique, qui veut renforcer l'emprise de la politique et menace de déstabiliser les équilibres actuels. ■

IL EST IMPORTANT QUE LE SYSTÈME DE SANTÉ RESTE FLEXIBLE ET ADAPTABLE À DE NOUVELLES CONDITIONS ET AUX PRÉFÉRENCES ÉVOLUTIVES DE LA POPULATION.

La bataille pour le rail

La conseillère fédérale Doris Leuthard a lancé hier la campagne en faveur du nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire. En votation le 9 février.

Une semaine après l'échec de la hausse de la vignette autoroutière, Doris Leuthard repart au combat. Flanquée de trois conseillers d'Etat, la conseillère fédérale a lancé hier la campagne en faveur du nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire, en votation le 9 février. Le développement du réseau coûtera 6,4 milliards de francs d'ici 2025. «Ne touchez pas à nos trains!», a clamé la ministre des transports devant la presse. La Suisse dispose de l'un des meilleurs systèmes ferroviaires au monde. Pour Doris Leuthard, ce réseau est trop important pour que l'on s'amuse à jouer des petits jeux. Victime de son succès et des besoins croissants de mobilité, le réseau ferroviaire a atteint ses limites; des passagers doivent voyager debout sur certains trajets et il est quasiment impossible d'ajouter des convois aux heures de pointe. La création d'un nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire, dénommé FIF, permettra d'améliorer la donne, a assuré la ministre des transports. Le FIF, qui sera inscrit dans la constitution fédérale et nécessite donc l'aval du souverain, garantira le financement de travaux et l'entretien à raison de 6,4 milliards de francs pour la première étape. Il sera alimenté par les mêmes sources que l'actuel Fonds pour les transports publics (redevance poids lourds, TVA, impôt sur les huiles minérales).

La Confédération y versera 2,3 milliards, les cantons 500 millions par an, soit 200 millions de plus qu'actuellement. Le peuple devra aussi mettre la main au porte-monnaie. Pour financer le surcoût des projets ajoutés par le Parlement, la TVA devrait être relevée d'un pour mille de 2018 à fin 2030. Les pendulaires verront quant à eux les déductions fiscales pour les trajets plafonnées à 3000 francs par an en matière d'impôt fédéral direct. Les cantons sont libres d'adapter leur régime fiscal ou non.

En contre-partie, la cadence semi-horaire sera introduite sur de nombreux tronçons et même au quart d'heure dans certaines zones urbaines. Toutes les régions profiteront des aménagements. La Suisse romande, si l'on tient compte de l'un des meilleurs systèmes ferroviaires au monde, a précisé le conseiller d'Etat valaisan Jacques Melly.

Des prolongements de quais permettront par exemple de mettre en service des trains à deux étages entre Genève et Lausanne. Le temps de parcours Lausanne-Berne sera réduit, tout comme celui de la ligne du pied du Jura, avec le doublement du tunnel de Gléresse (BE), entre Bienne et Neuchâtel. Tout n'est cependant pas parfait, aux yeux de M. Melly. Pour lui, le paquet aurait dû comprendre aussi le doublement des voies du Lötschberg. L'offre sera en outre dégradée entre Bienne et Bâle via Delémont.

Néanmoins, le plan de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) fera date, a estimé le président de la conférence des directeurs cantonaux des transports, le zougois Matthias Michel. – (ats)

Les CFF ont besoin du fonds

Le patron des CFF met en garde contre un rejet du fonds de financement ferroviaire soumis au vote le 9 février prochain. Pour l'entretien du réseau, les CFF ont besoin d'un rattrapage de 2 milliards de francs, dit-il lundi dans une interview au quotidien *Aargauer Zeitung/Die Nordschweiz*. Benedikt Weibel, l'ancien directeur général des CFF, est plus nuancé.

«Sans fonds de financement, nous ne pouvons ni rattraper cette somme, ni moderniser le réseau», selon Andreas Meyer. Sans argent frais, «nous devons vraisemblablement reporter certains projets, notamment sur l'axe est-ouest entre St-Gall et Genève», précise-t-il. De son côté, Benedikt Weibel, l'ancien directeur général des CFF, est favorable au financement et aménagement des infrastructures ferroviaires (FAIF), mais émet quelques réserves. Il estime qu'il y a «des risques de surinvestissement», a-t-il déclaré hier matin sur les ondes de RTS La Première. Les Suisses pourraient voter avec leur porte-monnaie comme ils l'ont fait avec la vignette autoroutière le 24 novembre dernier. Pour le FAIF, le Conseil fédéral proposait 3,5 milliards de francs tandis que le Parlement a fait grimper le montant alloué à 6,4 milliards. En cas de non, le «plan B» serait le projet du Conseil fédéral à 3,5 milliards, estime Benedikt Weibel, à la tête des CFF entre 1993 et 2006. – (ats)

SANTÉ: 20 milliards à investir dans l'immobilier hospitalier sur dix ans

Quelque 20 milliards de francs devraient être investis dans les bâtiments hospitaliers au cours des dix prochaines années, estime une étude de PricewaterhouseCoopers (PwC) parue lundi. La recherche porte sur les aspects liés à la valeur de placement, au volume et au financement des investissements, à partir de la première année consécutive au passage au forfait par cas. Du côté des bâtiments, la valeur résiduelle actuelle s'élève à 20% seulement de la valeur de remplacement et indique un certain retard pris par le milieu hospitalier en la matière. Si en règle générale les hôpitaux sont propriétaires de leurs murs, l'ampleur des besoins en investissements actuels permet de «repen- ser l'approvisionnement en profondeur», note un des auteurs de l'étude. Le retrait de la participation de certains cantons fait place à de nouveaux acteurs, des banques aux assurances en passant par les privés.

ÉCONOMIES: opposition du National

Le programme d'économies devra être revu et corrigé. Faisant fi de la Chambre des cantons, le National a confirmé hier son opposition au projet au gouvernement; par 112 voix contre 70, il l'a renvoyé définitivement à l'expéditeur, au grand dam d'Eveline Widmer-Schlumpf. Le Conseil fédéral est désormais prié de présenter un projet dans lequel il devra prévoir «au moins deux scénarios». Dans le premier, privilégié par la droite dure, il s'agira de prévoir une réduction considérable des dépenses. Leur croissance jusqu'en 2016 devra être limitée à la croissance économique effective. Les éventuels dépassements devront être compensés l'année suivante. – (ats)

TRAITÉS INTERNATIONAUX: pas de retrait des compétences de l'exécutif

Le Conseil fédéral doit pouvoir continuer d'appliquer provisoirement des traités internationaux. Le Conseil des Etats a refusé lundi par 23 contre 17 de restreindre les compétences du gouvernement, contrairement à ce qu'a fait le National. Le dossier retourne à la Chambre du peuple. Le Parlement avait réclamé un tour de vis. En 2010, il en avait fait une des conditions pour son aval à l'accord d'entraide administrative sur l'UBS conclu avec les Etats-Unis. Des voix s'étaient alors élevées pour s'indigner que le Conseil fédéral puisse négocier et appliquer provisoirement des traités sans que le Parlement n'ait donné son accord. – (ats)

LEX KOLLER: vers la suppression d'un privilège pour les étrangers

Le privilège accordé aux personnes vivant à l'étranger pour l'acquisition de parts dans des fonds immobiliers et dans des sociétés immobilières cotées en bourse devrait être aboli. Le Conseil fédéral est prêt à corriger la lex Koller. Il a donc proposé lundi au Parlement d'adopter une motion de Jacqueline Badran (PS/ZH). Ce durcissement intervient trois semaines après que le gouvernement a recommandé au Parlement de renoncer définitivement à supprimer la lex Koller. Le maintien des entraves à l'achat de logements par des personnes domiciliées à l'étranger se veut une réponse à la surchauffe immobilière. Mais, selon la loi, l'achat de parts d'un fonds immobilier par une personne à l'étranger n'est pas soumis au régime d'autorisation fixé par la lex Koller. – (ats)

ANGOLAGATE: le financier Arcadi Gaydamak reste détenu à Genève

Arrêté il y a une dizaine de jours à Zurich sur demande de la justice genevoise, qui le soupçonne d'abus de confiance, l'homme d'affaires franco-israélien Arcadi Gaydamak reste détenu. La demande de mise en liberté formulée par le financier a été refusée par le Tribunal des mesures de contrainte de Genève, a indiqué lundi à l'ats le procureur genevois Dario Zanni. La justice genevoise reproche à Arcadi Gaydamak, 61 ans, d'avoir employé sans droit 400.000 euros à Genève, en 2005. – (ats)